



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1er MARS 2021



1. SOMMAIRE

1.	Contexte économique et social	3
1.1.	La situation économique en Europe et dans le monde	3
1.2.	L'économie française	3
1.3.	Les actions du gouvernement pour limiter les conséquences de la crise en France	4
1.4.	La loi de finances 2021 poursuit la réduction de la fiscalité.....	4
1.5.	L'année budgétaire 2020 pour la communauté de communes	5
2.	Les projets de la Collectivité	5
2.1.	Les grands projets d'investissement.....	5
2.2.	Le SPED -.....	6
2.3.	La proposition de nouvelles actions pour la GEMAPI et l'assainissement	6
2.4.	Le développement économique	7
3.	Les orientations budgétaires pour 2021.....	8
3.1.	Résultats 2020 du budget de fonctionnement.....	8
3.2.	Propositions d'évolution et tendances 2021	9
3.3.	Le budget d'investissement	10
4.	La situation financière et budgétaire de la collectivité	13
4.1.	La dette totale.....	13
4.2.	La trésorerie	14
4.3.	La fiscalité.....	14
5.	La structure des effectifs de la collectivité	17
5.1.	Les effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	18
5.2.	Les mouvements de personnel	19
5.3.	Les éléments relatifs aux dépenses de personnel	20
5.4.	La gestion des ressources humaines en évolution	20
5.5.	L'organisation des services	22

Le débat d'orientations budgétaires : un cadre réglementaire et obligatoire

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la communauté de communes (analyse rétrospective). S'il n'a pas de caractère décisionnel, il donne néanmoins lieu à une délibération et à un vote.

Le rapport d'orientations budgétaires doit préciser notamment les hypothèses d'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, les programmes d'investissements envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, les objectifs en matière d'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Il présente en outre les données précises sur l'état du personnel et notamment la structure des effectifs, les dépenses relatives à la rémunération, la durée effective du travail, l'évolution des dépenses de personnel pour l'exercice.

Introduction

L'adoption du rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte mondial de désordre économique amorcé en mars 2020 en France et en Europe et dont on ne mesure pas encore les effets.

Cela se traduit par une nécessaire adaptation des acteurs économiques et institutionnels, à une situation qui, à ce jour, n'est pas encore stabilisée.

Les incertitudes demeurent mais, depuis le 1^{er} déconfinement, les projets sont relancés grâce à une capacité des entreprises à s'adapter et se conformer aux règles fixées pour éviter un nouveau confinement.

C'est pourquoi le débat d'orientation budgétaire prend le parti d'un retour à l'activité complète des services de la communauté de communes du Pays de Luxeuil avant la fin de l'année 2021.

1. Contexte économique et social

1.1. La situation économique en Europe et dans le monde

L'année 2020 aura été marquée par une récession économique mondiale.

En ce début d'année 2021, le contexte demeure incertain, et se trouve marqué par l'absence de visibilité sur la durée et la fin de la pandémie due au Covid 19.

Toutefois un espoir demeure avec la mise au point d'un vaccin efficace.

Dans la zone Euro, au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie un fois celle-ci maîtrisée.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro s'annonce à - 7.3 % en 2020. Par contre 2021 pourrait le voir rebondir à 3.9 %.

1.2. L'économie française

Les conséquences sur la consommation et les investissements :

Le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes. En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêts.

Après plusieurs périodes de restrictions plus ou moins fortes durant l'année 2020, les experts annoncent une perte d'activité de -9,1 % en moyenne sur l'année.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond (4,1% contre 5,4 auparavant).

Conséquences sur le marché du travail :

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est conséquent et devrait s'aggraver en 2021. Le taux de chômage d'élève à 9 % au 3^{ème} trimestre 2020.

Afin de limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % avant l'été.

Une inflation qui demeure faible :

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé, passant de 1.5 % à 0 %.

Cette forte baisse est due à l'effondrement des prix de certains biens et services et à la chute des prix du pétrole.

Ce qui facilite les demandes de crédits :

La demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3^{ème} trimestre. Quant à la demande de crédit de trésorerie, celle-ci vient des entreprises facilitée par le développement des prêts garantis par l'Etat, accordés à des taux très bas (0.67 % en moyenne au 2^{ème} trimestre).

1.3. Les actions du gouvernement pour limiter les conséquences de la crise en France

Les soutiens financiers :

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures sont destinées à soutenir les ménages, les entreprises et certains secteurs d'activité les plus durement touchés par la crise. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards soit 20 % du PIB.

Le plan de relance :

Présenté depuis septembre 2020 sur les années 2021 – 2022 il s'élève à 100 milliards, financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Il vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire sur trois axes principaux, la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

En outre une enveloppe supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier sur les mesures déjà mises en place.

1.4. La loi de finances 2021 poursuit la réduction de la fiscalité

La poursuite du plan de réduction de la fiscalité :

La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

La Loi de Finances 2020 prévoyait à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019).

La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

L'impact sur la situation budgétaire des collectivités locales

Dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, (rappel du résultat de fonctionnement en 2020 : 626 014 € pour la communauté de commune), un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive,

une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles (taux du dernier emprunt contracté par la collectivité à 0,33 %).

Comme les autres collectivités, les EPCI vont subir de plein fouet la baisse de l'activité économique des entreprises de leur territoire. Elles verront donc leurs recettes fiscales, principalement assises sur des impôts de production, diminuer fortement.

La communauté de communes devra suivre de près, durant les trois prochaines années, l'évolution des valeurs locatives et foncières qui constituent l'essentiel de leurs recettes de fonctionnement, car la poursuite de la réduction sur la fiscalité de production impactera fortement les budgets des territoires

1.5. L'année budgétaire 2020 pour la communauté de communes

L'année budgétaire 2020 s'est déroulée en mode dégradé. L'activité du premier semestre est demeurée quasi inexistante à cause du confinement de deux mois et dans l'attente du renouvellement des équipes municipales. Après l'installation estivale des nouveaux conseillers communautaires et le vote en juillet du budget, les opérations d'envergure ont repris progressivement leur vitesse de croisière sous la responsabilité des nouvelles commissions et des vice-présidents en charge de ces dossiers.

Le fonctionnement de certaines structures d'accueil communautaires telles que la piscine, le Taiclet, le gymnase est demeuré en sous activité depuis mars 2020, du fait des restrictions gouvernementales fluctuantes depuis septembre.

Les crèches et le restaurant scolaire ont fermé seulement pendant le premier confinement puis ont adapté leur organisation aux nouvelles mesures de protection contre le virus pour fonctionner de façon continue jusqu'à aujourd'hui.

Seul le SPED a assuré la continuité du service à 100 % tout au long de l'année même durant le premier confinement.

Ceci explique les résultats budgétaires de l'année écoulée qui ne peuvent se comparer aux exercices précédents.

2. Les projets de la Collectivité

2.1. Les grands projets d'investissement

1 Les travaux liés au centre aquatique

Le projet est relancé depuis la rentrée. Aujourd'hui les montants du projet de construction proprement dit sont ajustés. L'option Bien être a été retenue. Les nouveaux montants sont présentés dans une Autorisation de Programme qui sera proposée au budget 2021 (voir p.9).

Restent à finaliser les choix concernant les aménagements des abords. Il s'agit en particulier de la déconstruction de l'ancienne piscine (150 000 €), de la desserte de la ZA Beauregard/Les Athelots et du contournement du quartier du stade (estimé à 500 000 €), et de la création éventuelle d'une aire de stationnement (200 000 €). Des subventions seront sollicitées auprès des partenaires dans le cadre du pact II du département, auprès de la région, de l'état et des partenariats entre la ville et la communauté de communes doivent être mis en œuvre.

2 La construction d'une crèche

Le projet a connu des ajustements et précisions à l'occasion d'échanges entre les parties prenantes au projet, qui seront abordés lors de l'adoption de l'APD. Mais le coût de l'opération sera revu à la hausse.

3 Le déménagement du siège

Initialement identifié sur le site de la Maison Familiale Rurale de Luxeuil, le projet pourrait, à court terme, être modifié, en fonction des choix politiques, au bénéfice d'un autre site. En tout état de cause ce projet, devenu plus que nécessaire, reste inscrit en autorisation de programme dont le montant est de 2 334 600 €.

2.2. Le SPED - Budget annexe

1 L'impact de la hausse des tarifs sur le budget

Pour financer ce service, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a instauré une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite incitatives (REOMi) depuis le 1er janvier 2016.

Parmi les services compris dans la redevance, une partie est gérée par le SYTEVOM et concerne principalement l'incinération des OMr, le traitement de la collecte sélective et l'accès à la déchetterie.

Malheureusement le SYTEVOM connaît des difficultés budgétaires et financières dues à la conjoncture internationale très morose sur la revente des matériaux, à une augmentation exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les tonnages voués à l'enfouissement comme sur les tonnages incinérés, aux conséquences de la crise sanitaire dans l'exploitation du centre de tri pour les années 2020 et 2021.

Pour équilibrer son budget, le SYTEVOM, a été obligé de revoir ses tarifs à la hausse à compter de 2021. Par délibération en date du 14 décembre 2020, une nouvelle grille tarifaire a été approuvée pour tenir compte des augmentations attendues.

Pour limiter l'impact sur la facture des usagers, une partie des excédents financera cette hausse. Ainsi, le budget annexe qui présentait jusque là un excédent confortable verra celui-ci diminuer dans les prochaines années.

2 Le renouvellement du parc des véhicules

Le service s'est doté en 2020 de 2 camions, d'une benne, d'un chassis et d'un fourgon pour un montant de 624 355 €.

3 Les projets liés à la diminution des déchets ultimes

Le travail des ambassadeurs du tri se poursuit. Il a permis, depuis 2018, d'engager un travail en partenariat avec le Sytevom sur l'amélioration de la qualité du tri qui a déjà produit des effets positifs (taux de refus inférieur à 15 %).

Concernant la valorisation des biodéchets, les premiers résultats étaient très encourageants quant au bénéfice de cette action auprès des professionnels testés. Malheureusement la crise sanitaire a stoppé une partie de l'expérimentation tournée principalement vers les professionnels des métiers de bouche.

4 Le devenir du local de Saint-Sauveur

Il a été prévu des crédits concernant la réhabilitation du local actuel (pour 10 000 €) ou la construction d'un nouveau local pour 80 000 € + 30 000 € d'études.

Comme pour le siège, les réflexions doivent encore se poursuivre.

2.3. La proposition de nouvelles actions pour la GEMAPI et l'assainissement – Budgets annexes

Une étude de transfert eau et assainissement reste identifiée dans les Autorisations de programme pour près de 253 000 €.

Le service Public d'Assainissement Non Collectif doit trouver un équilibre budgétaire car, en 2021, la participation du budget général aux dépenses du SPANC n'est plus autorisée.

Ainsi le suivi et les contrôles réguliers des installations individuelles situées dans chaque commune doit être financé par la participation de l'utilisateur. Un règlement de ce service est en cours d'élaboration et d'approbation.

De même, la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dont la compétence revient à la communauté de Communes doit trouver un nouvel élan en 2021 grâce à l'arrivée d'un chargé de mission en ce début d'année. Ceci devrait permettre de reprendre les discussions sur la gestion et les opérations à conduire sur les communes de la communauté de communes du Pays de Luxeuil concernées par le bassin versant de la Lanterne.

Enfin, des travaux de réhabilitation du réseau de la STEP à hauteur de 2 000 000 € seront engagés en 2021. Une réflexion s'impose sur les 700 000 € de fonds propres (emprunt et autofinancement) que la collectivité devra financer. Compte tenu des taux faibles actuellement, le recours à l'emprunt pourrait être privilégié.

2.4. Le développement économique

1 L'aménagement de la zone du Bouquet et des autres zones d'activités

- La zone du Bouquet : **Budget annexe**

Plusieurs sociétés installées sur cette zone souhaitent s'agrandir. A l'heure actuelle ces projets se heurtent à des contraintes juridiques et urbanistiques difficiles à résoudre rapidement.

Plusieurs solutions sont proposées :

- La révision du plan d'aménagement de la zone (possibilité de répondre à court terme aux besoins des entreprises)
- La suppression de la ZAC qui pourrait s'accompagner d'un projet urbain partenarial (PUP)
- Le dépôt d'un permis d'aménager

- La zone des Athelots :

Des études sont en cours en vue de définir l'orientation à donner quant à l'avenir de la friche DUMESTE. Le site s'inscrit dans la démarche de valorisation des friches industrielles dans le dispositif Territoire d'Industrie et des soutiens pourront être sollicités dans le cadre des appels à projets ouverts à l'échelle régionale et nationale.

- La zone Peltey : **Budget annexe**

Des opérations de mise en copropriété sont prévues afin de procéder à la vente des locaux à la commune de Raddon-et-Chapendu et à la menuiserie des Vallées.

- La zone des 7 chevaux : **Budget annexe**

Un projet de création d'une raquette de desserte est à l'étude.

Pour rappel, des provisions pour risque de 150 000 € sont inscrites chaque année pour palier les déficits des budgets sur les zones d'activité. La délibération correspondante a prévu cette inscription jusqu'en 2021. Au 31 décembre de cette année, la somme de 1 500 000 € aura ainsi été provisionnée. Il serait nécessaire de reconduire ce dispositif pour les années à venir.

2 Les autres actions de développement économique

De façon plus générale, les actions de développement économique et d'accueil de nouvelles entreprises sont en cours en raison de la conjoncture particulière issue de la crise sanitaire. Parmi elles, les aides régionales mais aussi d'autres opérations d'aide à l'installation de nouvelles entreprises.

- Le Fonds en avances remboursables

Il est à destination des TPE. Il vise à répondre aux besoins en trésorerie des entreprises. Le montant global de ce fonds est de 10.2 M€ dont 4 M€ pour la Région, 2,8 M€ proviennent de la contribution des EPCI (soit 1€ par habitant pour chacune) et 3,4 M€ pour la Banque des territoires. La communauté de communes du Pays de Luxeuil contribue ainsi à hauteur de 15 016,00 euros dans ce fonds en avances remboursables.

- Le Fonds régional des territoires

Il est à destination, d'une part des PME jusqu'à 10 salariés (TPE) et d'autre part des collectivités et groupements de collectivités. La Région alimente ce fond à hauteur de 60K€ en investissement et 45K€ en fonctionnement et la CCPLX à hauteur de 40K€ en investissement et 15K€ en fonctionnement, pour un montant total d'aides mobilisables de 160K€. Au 15 février ont été attribués 16 770 € d'aides dans le cadre du FRT aux entreprises locales.

- Territoire d'industrie

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil est, avec l'Etat, la CCI, et les Communautés de Communes voisines (Lure, 1000 Etangs, Haute Comté, Rahin et Cherimont), partie prenante du dispositif visant à relancer les dynamiques industrielles du pays. Les EPCI participent à hauteur de 30 % de la mission confiée à la CCI dont 5 902 € sont versés par la CCPLX proportionnellement à sa population et au nombre d'établissements industriels présents sur son territoire.

3. Les orientations budgétaires pour 2021

3.1. Résultats 2020 du budget de fonctionnement

Chapitres	Intitulé	Montant réalisé 2019	Montant réalisé 2020
	Fonctionnement dépenses		
0.11	Charges à caractère général	1 162 481 €	1 115 283 €
0.12	Charges de personnel	1 784 003 €	1 805 042 €
0.14	Attributions de compensation	2 632 030 €	2 573 004 €
65	Autres charges de gestion courante	1 261 153 €	1 197 696 €
66	Charges financières	39 533 €	37 308 €
67	Charges exceptionnelles	79 884 €	55 125 €
68	Dotations aux provisions	158 500 €	150 000 €
0.22	Dépenses imprévues		
	total dépenses réelles de Fonctionnement	7 117 584 €	6 933 458 €
0.42	Opérations d'ordre de transfert	210 687 €	228 895 €
0.23	Virement à section d'investissement		
	TOTAL DEPENSES	7 328 271 €	7 162 353 €
	Fonctionnement recettes		

0.13	Atténuations de charges	97 054 €	114 464 €
70	Produits des services	805 531 €	700 741 €
73	Impôts et taxes	5 249 740 €	5 284 804 €
74	Dotations, subventions	1 498 414 €	1 589 022 €
75	Autres produits de gestion courante	2 €	2 314 €
77	Produits exceptionnels	6 784 €	84 123 €
78	Reprise sur provisions	117 €	
	Total recettes réelles de Fonctionnement	7 657 643 €	7 775 469 €
0.42	Opérations d'ordre de transfert	11 659 €	12 899 €
	TOTAL RECETTES	7 669 302 €	7 788 368 €

La réalisation du budget général en 2020 en dépenses montre des montants légèrement en dessous de ceux de 2019 excepté au chapitre 012 (charges de personnel).

On retient **une diminution globale des dépenses de fonctionnement** par rapport à 2019. Ainsi les dépenses ont diminué sur les fluides (arrêt de la piscine), les repas SODEXO, le montant du reversement de la taxe de séjour, les dépenses d'entretien de bâtiments et de terrains, les subventions versées (Fablab, Francas, ACSL). En contrepartie, les augmentations sont intervenues sur l'entretien des voies et réseaux, des études, les charges de personnel.

On note aussi **une augmentation des recettes de fonctionnement**. Si les recettes ont été réduites sur les facturations (périscolaire, entrées piscine, taxe de séjour, crèches,), les versements de CVAE, de la CAF, des loyers et mise à disposition, elles ont augmenté grâce aux subventions liées à des actions particulières (ACSAN, MOUS), à des remboursements de sinistres, des subventions exceptionnelles liées à la pandémie, des remboursements pour maladie.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT en 2020

le résultat de fonctionnement s'élève à 626 015 € contre 341 031 € en 2019.

3.2. Propositions d'évolution et tendances 2021

Maintien des charges de fonctionnement

- Chapitre 011 : montant équivalent au budgétisé 2020
- Chapitre 65 : proposition équivalente au budgétisé 2020
- Chapitre 66 : diminution de 15 % à prévoir si aucun autre emprunt n'est contracté
- Chapitre 67 : suppression du versement au SPANC de 55 000 €
- Chapitre 68 : proposition équivalent

Augmentation des charges de personnel

- Chapitre 012 : → rappel augmentation du SMIC 2021 = 1 %

En ce qui concerne le chapitre de charges de personnel 012, les nouveaux postes pourvus en 2020 sont consolidés en 2021 (chargé de développement économique, responsable des équipements communautaires).

La création d'un poste de chargé de communication et le recrutement récent du responsable GEMAPI et assainissement dont une partie du salaire est prise en charge par les budgets annexes.

En parallèle, le poste d'informaticien disparaît au profit d'une prestation de service inscrite au chapitre 011 pour (21 600 €). Quant au poste du chef de bassin, après le départ de l'agent titulaire, il devrait rester vacant dans l'immédiat et remplacé partiellement par des temps de vacances.

L'évaluation du montant global du chapitre 012 pour 2021, compte tenu des modifications exposées ci-dessus, nous amène à appliquer une augmentation de l'ordre de 2 % par rapport à 2020.

Les propositions pour des recettes revues à la baisse en 2021

- Chapitre 70 : une activité encore incertaine pour le premier semestre qui pourrait réduire les crédits de ce chapitre
- Chapitre 73 : Prévision d'une diminution globale, compte tenu du ralentissement général des activités 2020
- Chapitre 74 : Dotations et subventions proposition équivalente au budgétisé 2020

A l'heure actuelle, en l'absence d'information de la part de la Direction des finances il est impossible de donner des tendances.

3.3. Le budget d'investissement

a) Montant des AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En ce qui concerne les projets d'investissement récurrents (interventions sur les bâtiments, renouvellement du parc informatique, nouvelles dépenses non évaluées...) il est proposé d'inscrire chaque année un montant global de 100 000 €.

AP-CP n° 2021-01 – Restructuration CS Taiclet - Opération n°70			nouvelle AP – reprise des projets antérieurs non réalisés (toiture, ascenseur)		
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement années suivantes
180 000 €	60 000 €	0 €	120 000 €	0 €	0

AP-CP n° 2017-01 – Aire d'accueil des gens du voyage - Opération n°63			Fin des travaux de la phase 1 – prévision des crédits de paiement pour solder – proposition de gel de la phase 2		
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
736 896 €	361 561 €	110 000 €	0 €	0 €	265 335 €

AP-CP n° 2017-02 – Etude de transfert eau et assainissement – Opération n°64			Créé par délibération n° 2017- 146 du 11.12.2017		
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
252 817 €	86 831 €	10 000 €	30 000 €	62 000 €	63 986 €

AP-CP n° 2018-01 Accès RD6 Zone Guillaume Hory – Opération n°47 Créé par délibération n° 2018- 49 du 04.04.2018			Opération soldée en 2020		
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
125 412 €	112 999 €	0 €	0 €	0 €	0 €

AP-CP n° 2018-02 Mission d'assistance MO construction et gestion équipement aquatique – Opé n°25			Compte tenu des décisions prises en 2020, modification des montants		
Créé par délibération n° 2018- 49 du 04.04.2018					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
165 060 €	50 088 €	38 000 €	38 000 €	38 972 €	0 €

AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53			Compte tenu des décisions prises en 2020,		
Création 2019- du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
8 477 430 €	198 644 €	1 685 000 €	6 124 720 €	468 072 €	0 €

AP-CP n° 2019-02 Bâtiment Siège CCPLx – Opération n°48			L'autorisation de programme est renommée		
Création 2019- du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
2 334 600 €	87 015 €	500 000 €	873 790 €	873 795 €	0 €

AP-CP n° 2019-03 Construction structure multi accueil – Opération n°51			Montants prévisionnels selon l'évolution du projet		
Création 2019- du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement années suivantes
1 537 000 €	28 520 €	750 000 €	758 480 €	0 €	0 €

AP-CP n° 2019-04 Développement économique Aides aux entreprises – Opération n°40					
Création 2019- du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
240 000 €	114 525 €	125 475 €	0 €	0 €	0

FONCTIONNEMENT

AE-CP n° 2017-01 CRSD prospection					
Créé par délibération n° 2017- 065 du 03.04.2017					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement années suivantes
205 204 €	136 204 €	33 000 € €	36 000 €	0 €	0

b) LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2024

La CCPLx présente un programme pluriannuel d'investissements 2021-2024 de plus de 13 millions d'euros.

Le besoin de financement sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 sera 4 812 738 € qui sera financé en majeure partie par l'emprunt.

Pour évaluer le scénario le plus critique, cette évaluation d'emprunt ne tient pas compte des excédents, 716 407 € en investissement et 1 890 951 € en fonctionnement.

Au vu du montant des annuités cumulées en 2022 et 2023, il sera judicieux d'utiliser ces excédents pour ces deux exercices afin de réduire le montant des emprunts.

Après ces deux années, l'endettement de la collectivité reviendra approximativement au niveau actuel (extinction des 2 emprunts du gymnase).

Pour 2022 et 2023 la collectivité devra être très vigilante sur les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir honorer les échéances de prêt.

D'autant plus, qu'une ligne de trésorerie conséquente qui entrainera des paiements d'intérêts sera nécessaire sur l'exercice 2022.

Cette simulation est bien entendu, valable dans le contexte des projets chiffrés cités ci-dessus et avec un taux d'emprunt à 0,80% sur 20 ans.

Programmes	Réalisés au 31.12.2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Subvention s + FCTVA	Autofinanceme nt
Restructuration CS Taiclet n°70		60 000 €	- €	120 000 €		180 000 €	30 000 €	150 000 €
Réhabilitation AAGV n°63	361 561 €	110 000 €	- €	- €	265 335 €	736 896 €	397 816 €	339 080 €
Etude de transfert n°64	86 831 €	10 000 €	30 000 €	62 000 €	63 986 €	252 817 €	156 146 €	96 671 €
AMO Piscine n° 25	50 088 €	38 000 €	38 000 €	38 972 €	- €	165 060 €	27 510 €	137 550 €
Construction Pôle aquatique N°53	198 644 €	1 685 994 €	6 124 720 €	468 072 €	- €	8 477 430 €	6 055 654 €	2 421 776 €
Bâtiment siège CCPLx n°48	87 015 €	500 000 €	873 790 €	873 795 €	- €	2 334 600 €	972 750 €	1 361 850 €
Construction structure multi accueil n°51	28 520 €	750 000 €	758 480 €	- €	- €	1 537 000 €	877 005 €	659 995 €
Développement économique n°40	114 525 €	125 475 €	- €	- €	- €	240 000 €	- €	240 000 €
Investissements récurrents	- €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €	67 000 €	333 000 €
TOTAL	927 184 €	3 379 469 €	7 924 990 €	1 662 839 €	429 321 €	14 323 803 €	8 583 881 €	5 739 922 €
Année		2021	2022	2023	2024			
Montant des investissements		3 379 469	7 924 990	1 662 839	429 321	13 396 619		
Recouvrement subventions et FCTVA		2 165 394	5 077 936	1 065 464	275 087	8 583 881	13 396 619	
Besoin de financement		1 214 075	2 847 054	597 375	154 234	4 812 738		
Remboursement annuités dette actuelle		312 852	323 634	255 286	143 436			
Annuités supplémentaires sur 20 ans		66 000	154 000	32 000	8 000			
Annuités cumulées		378 852	543 634	507 286	403 436			

4. La situation financière et budgétaire de la collectivité

4.1. La dette totale

Il reste 16 prêts actifs répartis entre les budgets de la collectivité, la structure de la dette est bonne (87% en A1 et 13% en B1).

Sur l'exercice 2020, deux nouveaux emprunts ont été contractés sur le budget général (100 000 € pour la construction structure multi accueil et 965 000 € pour l'opération de réhabilitation du lycée Beauregard). Toutefois, la dette par habitant n'est pas uniforme sur le territoire, le budget annexe assainissement, supportant un emprunt réaménagé en 2018 dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration n'est porté que par les trois communes raccordées.

				Dettes en capital	Dettes en capital	Annuité	dont	dont	Dernière
organisme	1 ^{ere} échéance	Taux	forme	à l'origine	au 1 ^{er} janvier 2021	2020	intérêts	capital	échéance
Dexia Crédit	01/12/2004	4.37%	Variable euribor	1 113 164.00 €	243 249.09 €	87 558.42 €	14 072.03 €	73 486.39 €	01/01/2023
Dexia Crédit	01/04/2004	5.05%	Variable euribor	1 081 626.82 €	193 706.69 €	91 228.10 €	12 489.06 €	78 739.04 €	01/01/2023
Crédit Mutuel	30/06/2006	3.65%	Fixe	325 000.00 €	113 865.32 €	23 038.06 €	4 660.68 €	18 377.38 €	31/01/2026
CAF	26/09/2012	0.00%	Fixe	34 467.00 €	3 446.70 €	3 446.70 €	- €	3 446.70 €	26/09/2021
CAF	26/09/2012	0.00%	Fixe	28 420.50 €	2 842.05 €	2 842.05 €	- €	2 842.05 €	26/09/2021
CAF	30/11/2019	0.00%	Fixe	100 000.00 €	80 000.00 €	10 000.00 €	- €	10 000.00 €	30/11/2028
Crédit Agricole	15/11/2019	1.32%	Fixe	600 000.00 €	566 953.55 €	34 183.24 €	7 702.60 €	26 480.64 €	15/08/2039
MSA	01/09/2021	0.00%	Fixe	100 000.00 €	100 000.00 €	- €	- €	- €	01/09/2030
La Banque Postale	01/07/2021	0.38%	Fixe	965 000.00 €	965 000.00 €	- €	- €	- €	01/01/2036
Budget Principal				4 347 678.32 €	2 269 063.40 €	252 296.57 €	38 924.37 €	213 372.20 €	
Dexia Crédit	01/08/2006	0.07%	variable euribor 6 mois	280 000.00 €	9 333.43 €	18 666.66 €	0.00 €	18 666.66 €	01/02/2021
Dexia Crédit	01/04/2011	1.82%	Fixe	750 000.00 €	286 020.63 €	57 248.12 €	5 792.22 €	51 455.90 €	01/01/2026
Bouquet				1 030 000.00 €	295 354.06 €	75 914.78 €	5 792.22 €	70 122.56 €	
Caisse d'Épargne	25/01/2013	3.36%	Fixe	300 000.00 €	67 614.90 €	35 813.18 €	3 911.02 €	31 902.16 €	25/01/2022
7 chevaux				300 000.00 €	67 614.90 €	35 813.18 €	3 911.02 €	31 902.16 €	
Crédit Mutuel	31/08/2016	0.75%	Fixe	70 000.00 €	25 422.53 €	10 274.16 €	237.76 €	10 036.40 €	31/05/2023
Caisse d'épargne	25/12/2019	0.75%	Fixe	175 000.00 €	144 268.45 €	25 529.04 €	926.00 €	24 603.04 €	25/09/2026
ordures ménagères				245 000.00 €	169 690.98 €	35 803.20 €	1 163.76 €	34 639.44 €	
Caisse d'épargne	25/08/2018	2.00%	Fixe	2 262 000.00 €	1 930 399.20 €	174 923.20 €	40 295.04 €	134 628.16 €	25/05/2033
assainissement				2 262 000.00 €	1 930 399.20 €	174 923.20 €	40 295.04 €	134 628.16 €	
Crédit Agricole	22/03/2017	3.70%	Fixe	189 974.27 €	107 945.47 €	26 150.80 €	4 497.03 €	21 653.77 €	22/06/2025
Peltey				189 974.27 €	107 945.47 €	26 150.80 €	4 497.03 €	21 653.77 €	
Total				8 374 652.59 €	4 840 068.01 €	600 901.73 €	94 583.44 €	506 318.29 €	

soit dette par habitant :

15504 population totale 2020

10998 population Froideconche/Luxeuil /Saint Sauveur

Capital/hab	Annuité/hab	intérêts/hab
187.67 €	27.48 €	3.50 € /habt 15 communes
175.52 €	15.91 €	3.66 € /habitant 3 communes (assainissement)
363.19 €	43.38 €	7.17 € dette par habitant 3 communes

A titre de comparaison les valeurs relatives à la dette dans la strate des communes à fiscalité professionnelle unique, de 10 000 à 20 000 hab, on peut noter les éléments suivants :

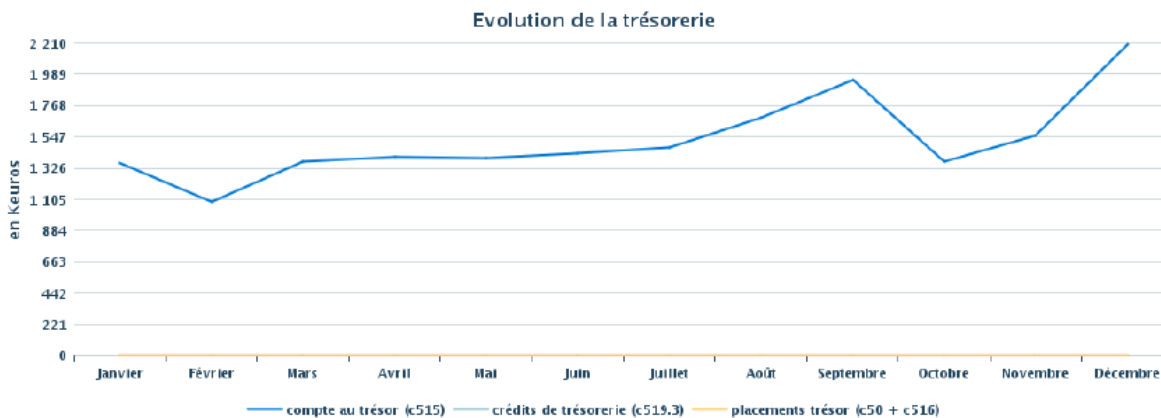
	MOYENNE NATIONALE DES COLLECTIVITES DE LA MEME STRATE	CCPLX
ENCOURS DE LA DETTE / HAB	1024 €	329 €
ANNUITE DE LA DETTE / HAB	93.7 €	41.29 €
ENCOURS DE LA DETTE PAR RAPPORT AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 %	29.18 %

4.2. La trésorerie



26/01/2021

Année : 2020 Région : Bourgogne Franche-Comté Groupe référence :
 Mois : Décembre Département : HAUTE SAONE
 PNC : TRES. LUXEUIL-LES-BAINS Thème : Gestion comptabilité
 Budget collectivité : 50000 CC PAYS DE LUXEUIL - Analyse : Evolution de la trésorerie
 Type Budget : GFP



Sur l'exercice 2020, le compte au trésor de la collectivité est particulièrement confortable, une disponibilité de plus de 1 million d'euros est observée toute l'année. Ce phénomène entraine naturellement un tirage de la ligne de trésorerie à zéro pour l'exercice 2020. Les projets sont en phase montante mais à ce jour l'avancement des missions n'ont pas générés d'importantes dépenses. En contrepartie, deux emprunts ont été contractés à hauteur de 1 065 000 €. Les prochaines années, la trésorerie devrait présenter une tout autre configuration, le suivi devra être de rigueur.

En 2020, la collectivité a contractualisé une ligne de trésorerie au Crédit Mutuel :

- 500 000 € Taux Euribor 3 mois + 0.45 % Echéance au 30.06.2021

Pour l'exercice 2020 le montant des intérêts s'élève donc à 0 €.

4.3. La fiscalité

a) Fiscalité économique

EVOLUTION DES
 PRODUITS SUR LA
 FISCALITE
 ECONOMIQUE

2015

2016

2017

2018

2019

2020

V°2020/2019

CFE	1 180 433	1 171 337	1 285 384	1 475 000	1 505 166	1 500 463	-0.31%	- 4 703
CVAE	718 218	678 355	779 794	722 126	778 493	748 345	-3.87%	- 30 148
Total CET	1 898 651	1 849 692	2 065 178	2 197 126	2 283 659	2 248 808	-1.53%	- 34 851
TASCOM	226 440	210 642	272 229	203 760	216 815	237 060	9.34%	20 245
IFER	64 729	65 377	75 754	76 732	71 585	76 213	6.47%	4 628
TT Impôt économique	2 189 820	2 125 711	2 413 161	2 477 618	2 572 059	2 562 081	-0.39%	- 9 978

Zoom sur la Contribution Foncière des Entreprises

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Base Nette	5 191 000	5 151 000	5 626 000	6 271 000	6 361 000	6 317 000
Taux de CFE	22.74	22.74	22.75	23.75	23.75	23.75
Produit rectifié	1 180 433	1 171 337	1 285 384	1 475 000	1 505 166	1 500 463
Différence de Produit	-	9 096	114 047	189 616	30 166	4 703
Evolution		-0.77%	9.74%	14.75%	2.05%	-0.31%

Zoom sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Part de CVAE perçue	718 218	678 355	779 794	722 126	778 493	748 345
Différence	-	39 863	101 439	57 668	56 367	30 148
Evolution		-5.55%	14.95%	-7.40%	7.81%	-3.87%

Zoom sur la Taxe Additionnelle sur Surfaces Commerciales

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Produit TASCOM	226 440	210 642	272 229	203 760	216 815	237 060
Différence	-	15 798	61 587	68 469	13 055	20 245
Evolution		-6.98%	29.24%	-25.15%	6.41%	9.34%

Zoom sur l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Part IFER	64 729	65 377	75 754	76 732	71 585	76 213
Différence	-	648	10 377	978	5 147	4 628
Evolution		1.00%	15.87%	1.29%	-6.71%	6.47%

b) Fiscalité des ménages

L'exercice 2020 enregistre une hausse de 37 630 € sur le produit de la fiscalité ménages

EVOLUTION DES PRODUITS SUR LA FISCALITE DES MENAGES	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>V°2020/2019</u>	
Taxe d'habitation	1 257 963	1 275 744	1 705 334	1 830 622	1 845 983	1 874 910	1.57%	28 927
Taxe Foncier Bâti	-	-	379 417	492 637	497 649	506 198	1.72%	8 549
Taxe Foncier non Bâti	5 221	5 235	6 621	6 706	6 720	6 776	0.83%	56
Taxe Additionnelle Foncier non Bâti	25 124	24 530	24 222	25 080	25 415	25 513	0.39%	98

TOTAL IMPOT
MENAGES

1 288 308

1 305 509

2 115 594

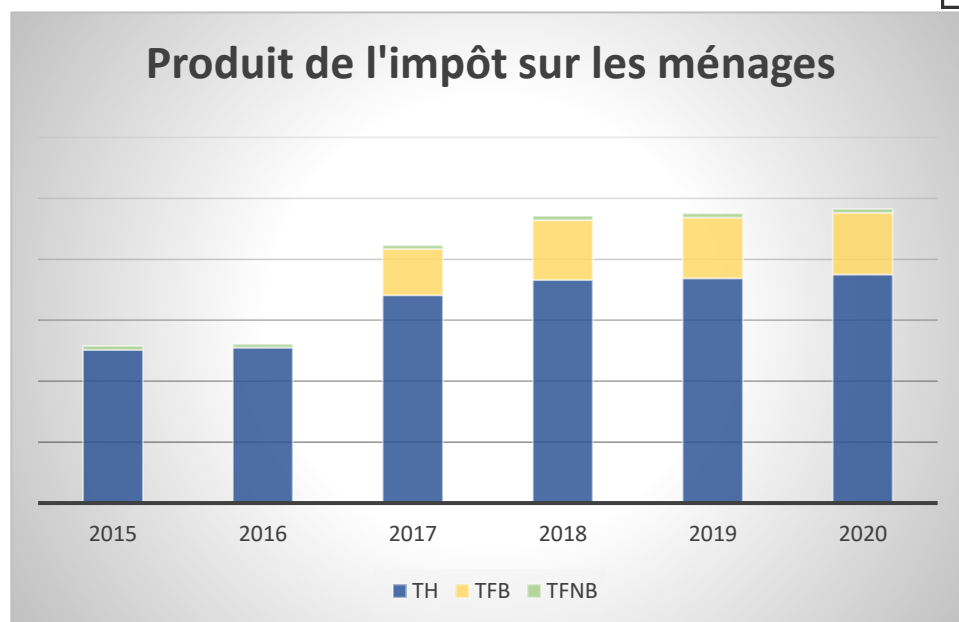
2 355 045

2 375 767

2 413 397

1 58%

37 630



Zoom sur la Taxe d'Habitation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base Nette TH	14 687 000	15 520 000	16 149 000	16 558 000	16 579 000	16 809 000
Différence	- 57 000	833 000	629 000	409 000	21 000	230 000
Evolution	-0.39%	5.67%	4.05%	2.53%	0.13%	1.39%
Taux TH	8.22%	8.22%	10.56%	11.16%	11.16%	11.16%
Produit TH	1 257 963	1 275 744	1 705 334	1 830 622	1 845 983	1 874 910
Différence	46 006	17 781	429 590	125 288	15 361	28 927
Evolution	3.80%	1.41%	33.67%	7.35%	0.84%	1.57%

Zoom sur la Taxe Foncière Bâti

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base Nette TFB	16 431 000	16 442 000	17 813 000	18 382 000	18 569 000	18 888 000
Différence	283 000	11 000	1 371 000	569 000	187 000	319 000
Evolution	1.75%	0.07%	8.34%	3.19%	1.02%	1.72%
Taux TFB	0	0	2.13%	2.68%	2.68%	2.68%
Produit TFB	-	-	379 417	492 637	497 649	506 198
Différence	-	-	379 417	113 220	5 012	8 549
Evolution				29.84%	1.02%	1.72%

Zoom sur la Taxe Foncière Non Bâti

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base Nette TFNB	233 100	233 700	295 600	299 400	300 000	302 500
Différence	- 14 200	600	61 900	3 800	600	2 500
Evolution	-5.74%	0.26%	26.49%	1.29%	0.20%	0.83%
Taux TFNB	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%

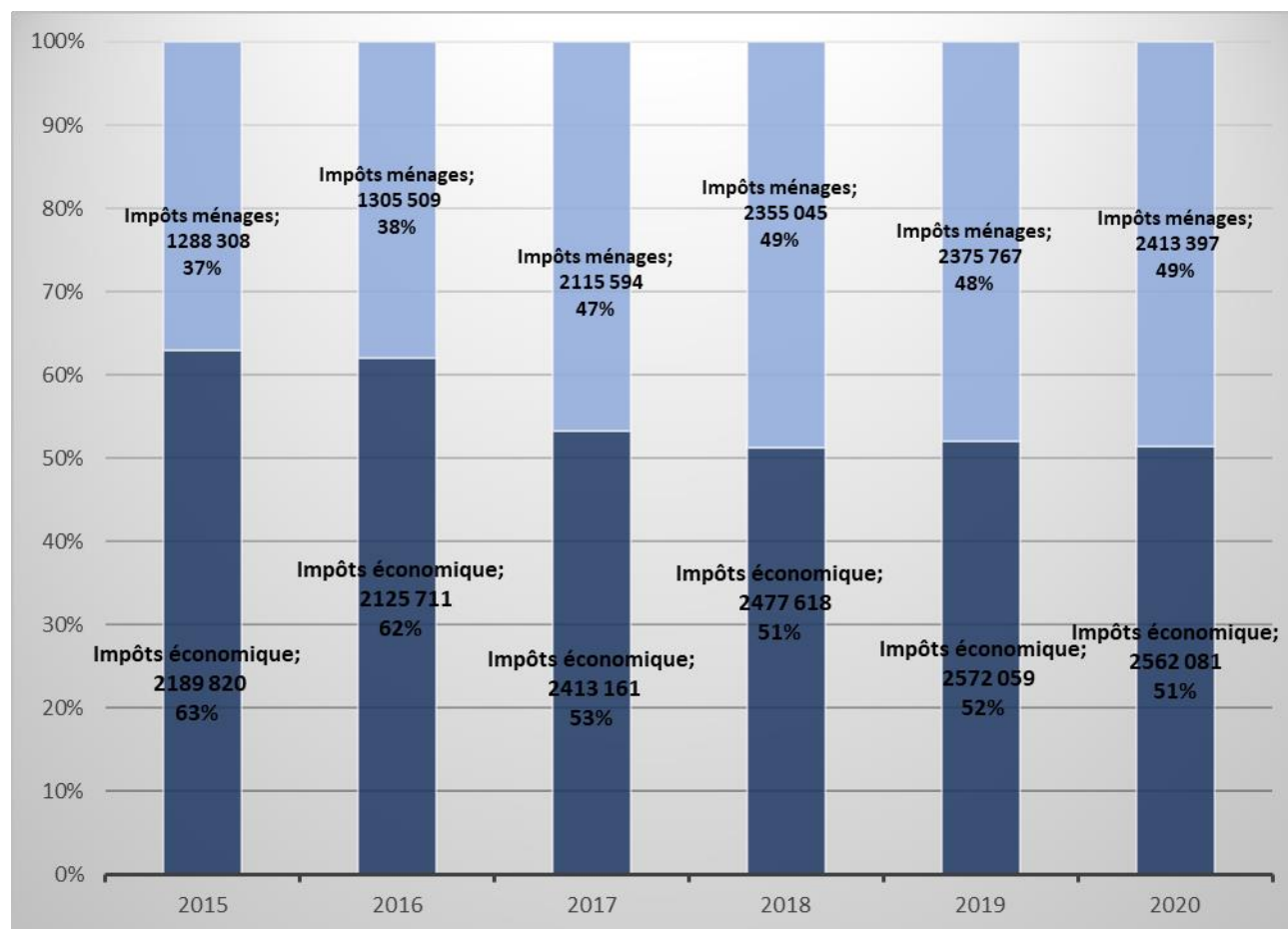
Produit TFNB	30 645	29 765	30 843	31 786	32 135	32 789
Différence	20	- 880	1 078	943	349	154
Evolution	-0.07%	-2.87%	3.62%	3.06%	1.10%	0.48%

c) Evolution globale du produit des recettes fiscales

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019		
Impôts économique	2 189 820	2 125 711	2 413 161	2 477 618	2 572 059	2 562 081	- 9 978	-0.39%	- 9 978
Impôts ménages	1 288 308	1 305 509	2 115 594	2 355 045	2 375 767	2 413 397	37 630	1.58%	37 630
TOTAL	3 478 128	3 431 220	4 528 755	4 832 663	4 947 826	4 975 478	27 652	0.56%	27 652

Jusqu'en 2016, il apparaît clairement que les principales recettes fiscales de la collectivité étaient assises sur les entreprises.

La mise en place du pacte fiscal a permis de répartir les recettes équitablement entre les entreprises et les ménages. En 2019, la part des impôts économiques représente 51 % contre 49 % pour l'impôt des ménages. L'augmentation totale des produits fiscaux s'élève à 27 652 € dont - 9 978 € pour les impôts économique contre 37 630 € pour les impôts des ménages.



5. La structure des effectifs de la collectivité

5.1. Les effectifs au 1^{er} janvier 2021

COMPOSITION DES AGENTS AU BUDGET GENERAL

Filière	catégorie C		catégorie B	catégorie A		TOTAL
Filière administrative	adjoints administratifs		rédacteur		attachés	
	8		1		2	11
Filière technique	adjoints techniques	agents de maîtrise	technicien		ingénieurs	
	18	1	1		3	23
Filière animation	adjoints d'animation	animateurs				
	3	1				4
Filière sportive			éducateurs APS			
			3			3
Filière médico-sociale	agents sociaux	auxiliaires de puériculture		Educateurs Jeunes Enfants	infirmière	
	3	6		3	1	13
					TOTAL	54

*Budget Général :

- Titulaires : 45
- Stagiaires : 2
- Contractuels de droit public : 7
- Contractuels de droit privé : 0

COMPOSITION DES AGENTS AU BUDGET ORDURES MENAGERES

Filière	catégorie C			catégorie B	TOTAL	
Filière administrative	adjoints administratifs					
	1				1	
Filière technique	adjoints techniques					
	4				4	
AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE	chauffeurs - rippeurs	rippeur	Coordonnateur	coordinatrice d'exploitation	responsable du SPED	
	2	1	1	1	1	6
					TOTAL	11

*Budget Ordures Ménagères :

- Titulaires : 5
- Stagiaires : 0
- Contractuel de droit public : 0
- Contractuels de droit privé sur convention des déchets : 6

5.2. Les mouvements de personnel

Budget Général

LES CHANGEMENTS DE STATUT DU PERSONNEL EN POSTE

DATE	INTITULE	Nombre d'agents	GRADE	SERVICE
01/01/2020	Titularisation	1	Ingénieur territorial	Pole technique environnement
07/01/2020	Titularisation	1	Adjoint administratif	Direction
15/05/2020	Titularisation	2	Auxiliaire de puériculture ppal 2ème	crèche
01/10/2020	stagiairisation	1	Adjoint administratif	Pole technique environnement
01/10/2020	Avancement de grade	2	Adjoint technique ppal	Piscine

LES ARRIVEES :

DATE	INTITULE	Nombre d'agents	GRADE	SERVICE
01/04/2020	mutation	1	Educateur APS ppal 1 ^{ère} cl	Piscine
01/07/2020	mutation	1	Attaché ppal	Pole ressources finances
08/07/2020	CDD	1	Technicien	Service équipements communautaires
01/11/2020	Stagiairisation	1	Adjoint technique	Service équipements communautaires
01/11/2020	CDD	1	Attaché	Développement économique
01/02/2021	CDD	1	Ingénieur	GEMAPI assainissement

LES DEPARTS :

DATE	INTITULE	Nombre d'agents	GRADE	SERVICE
24/04/202	mutation	1	Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl	Pole ressources finances
04/01/2021	mutation	1	Educateur APS ppal 1 ^{ère} cl	Piscine
02/07/2020	retraite	1	Adjoint technique	Service équipements communautaires
02/11/2020	retraite	1	Adjoint technique ppal 2ème	Service équipements communautaires
31/12/2020	démission	1	vacataire	Service informatique

Budget SPED

LES CHANGEMENTS DE STATUT DU PERSONNEL EN POSTE

DATE	INTITULE	Nombre d'agents	GRADE
08/06/2020	Changement CDD en CDI	1	Chauffeur / agents de collecte
01/03/2020	Changement CDD en CDI	1	Agent de collecte

LES ARRIVEES

DATE	INTITULE	Nombre d'agents	GRADE
18/05/2020	CDI	1	Responsable SPED
09/12/2020	CDI	1	Responsable SPED
15/02/202	CDI	1	Chauffeur/agent de collecte

LES DEPARTS

DATE	STATUT	Nombre d'agents	GRADE
01/09/2020	retraite	1	Adjoint technique
18/05/2020	Démission	1	Responsable SPED

5.3. Les éléments relatifs aux dépenses de personnel

Avantages en nature au sein de la collectivité

- adhésion au CNAS depuis 2007 (action sociale obligatoire) ;
- accès au restaurant administratif moyennant le prix d'un ticket (7.15 euros au 01.09.2020) ;
- depuis le 01.04.2017 la CCPlux conventionne avec le service social du travail mis en place par le Centre de Gestion destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés ; cette cotisation est de 0.05 % de la masse salariale.
- Compte épargne-temps

Le temps de travail

S'agissant du temps de travail, suivant les obligations du service, les agents peuvent être à 35, 37, 38 ou 39 heures par semaine, dans le cadre de l'accord RTT en vigueur depuis 2002.

Pour les jours de congés, sont appliqués le nombre de jours de présence hebdomadaire en fonction de la durée hebdomadaire de travail comme suit, notamment pour les agents à temps complet

Le régime indemnitaire

Depuis le 01.01.2018 est mis en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace l'ensemble des primes actuellement existantes.

5.4. La gestion des ressources humaines en évolution

En 2018 un rapport du Centre de Gestion 70 avait relevé quelques dysfonctionnements dans la gestion dans les ressources humaines de la collectivité, concernant, notamment, l'organisation des RTT, l'absence de cycles de travail par service, l'absence de pertinence des temps de travail en fonction des nécessités de service, l'absence de règlement intérieur.

Depuis 2018 de nombreux mouvements de personnel ont eu lieu. L'organigramme a été modifié et des postes de cadres A ont été créés pour renforcer la direction et l'encadrement.

De plus, la récente réforme engagée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 entraîne une nécessaire adaptation des pratiques RH dans la collectivité. Parmi les nouvelles obligations, on peut citer la mise en œuvre des lignes directrices de gestion qui doivent désormais déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC. Dans cette perspective on pourra anticiper

les évolutions à venir en fonction des projets structurants que la collectivité a lancés. Ceci vise particulièrement la gestion du futur centre aquatique qui nécessitera une réorganisation des équipes dédiées à ce service, et la gestion d'une unique crèche au lieu de deux structures d'accueil.

Suite aux évènements de l'année 2020 où la crise sanitaire a conduit les agents au confinement et au télétravail, la collectivité a décidé de se doter d'un système informatique de qualité dans le respect des règles de sécurité numérique. Cette restructuration permettra d'organiser le télétravail pour les services qui le peuvent.

Par ailleurs, il s'agit également de moderniser des pratiques, comme la gestion des plannings et absences par le biais d'une badgeuse.

Enfin il est nécessaire de revoir les conditions du régime indemnitaire et de renforcer les actions sur l'information et la formation des agents.



5.5. L'organisation des services

